



Syndicat de l'enseignement
de la région de Vaudreuil (CSQ)

2239, chemin Sainte-Angélique
Saint-Lazare (Québec) J7T 2H5

Téléphone : 450 455-6651

Courriel : info@servaudreuil.net

Site Web : www.servaudreuil.net

Mat de la présidente

Nouvelle équipe au SERV !

Chers collègues,

Il est rare de débiter une année scolaire en soulignant un départ : celui de ma collègue et amie Véronique Lefebvre. Pendant 18 ans, Véronique a été le cœur de notre syndicat, toujours à l'écoute des membres. Le 7 août, elle a pris la décision de s'écouter et de retourner à l'enseignement dans son nouveau paradis à Saint-Anicet. Je lui souhaite une très belle rentrée scolaire !

Je tiens à remercier le comité exécutif pour sa grande disponibilité, qui nous a permis de tenir une réunion d'urgence le lundi 11 août. Merci également aux personnes déléguées qui ont répondu présentes à une assemblée extraordinaire dès la fin de la première journée de travail. Votre confiance et votre acceptation des recommandations du comité exécutif nous ont permis d'avoir une troisième personne au bureau syndical dès le lendemain, et non à compter de décembre.

Bienvenue à Julie Bourgon, qui a accepté le défi de la vice-présidence au secrétariat, renonçant ainsi à une rentrée scolaire égaillée de plus d'une vingtaine de petits sourires, et cela après seulement 48 heures de réflexion.

Merci également à Amélie Lapointe, qui a accepté de relever le défi considérable de la trésorerie.

Nous sommes déjà à la fin septembre et votre équipe syndicale a déjà établi ses balises pour cette année scolaire, marquée par la nouveauté : nouvelle équipe, nouvelles responsabilités, nouveaux encadrements tel que le code éthique, les nouvelles restrictions budgétaires et surtout, une nouvelle ministre de l'Éducation.

Je vous souhaite une merveilleuse année scolaire et n'hésitez jamais à communiquer avec nous !

Isabelle Gariépy, présidente

VOLUME 34 NUMÉRO 1 SEPTEMBRE 2025

Page 2

Mot de Véronique Lefebvre

Page 3

Postes à temps plein
Réseau d'action féministe

Page 4

Sessions de préparation à la retraite

Page 5

Motifs d'absence - forces majeures
Iris

Page 6

Dossier d'employé au CSSTL
Assurance collective
Liste d'ancienneté

Page 7

Normes et modalité d'évaluation des
apprentissages

Page 8

Assemblée générale et accueil syndical
Comité exécutif 2025-2026
Sondage L'Informel

Chers membres du SERV,

Après avoir réfléchi pendant des mois, à peser le pour et le contre et à discuter longuement avec les membres de ma famille, j'ai ressenti le besoin de choisir un nouveau chemin, une nouvelle destinée pour terminer ma vie professionnelle. C'est avec beaucoup d'émotion et de sérénité que j'ai annoncé ma démission au Centre de services scolaire des Trois-Lacs pour retourner enseigner près de chez moi. Imaginez ! J'ai même eu le bonheur de me faire dire par le directeur général adjoint du CSSTL, monsieur Sébastien Bédard, que c'était une bonne idée. J'imagine qu'il était heureux pour moi, à moins qu'il était heureux pour les patrons ? En tout cas, il n'a pas éteint mon soleil..

Ce départ est principalement motivé par la longue route que je devais faire le matin et le soir pour mes aller-retour au travail, sans compter les minutes interminables à attendre les bateaux qui passent sous le pont Laroque. Évidemment, j'aurais pu attendre la fin de mon mandat comme je l'avais souhaité, toutefois cette décision m'a amenée à me choisir, à choisir ma santé. En déménageant et en vivant à la campagne, je ressens le besoin d'être à la maison, les multiples voyages que les exécutifs syndicaux doivent faire pour les réunions démocratiques étaient devenus une corvée. Je suis rendue à un nouveau chapitre de ma vie. J'ai besoin de changer de fonction, d'essayer de trouver de la douceur, un rythme de vie moins effréné, car ces dernières années, tant au niveau local que national, ma vie professionnelle a été marquée de fermetures, d'incohérences, de rapports de force, de décisions arbitraires non expliquées et de multiples changements me demandant sans cesse de m'adapter. Le flot de travail et d'exigences m'a amenée à laisser mon poste de présidente l'an dernier. Je croyais bien que d'occuper le poste de vice-présidente à la trésorerie serait salvateur. Force est de constater que je dois essayer de trouver un nouveau souffle ailleurs puisque la flamme n'y est plus. Évidemment ici, je ne parle pas de la flamme de syndicaliste qui m'habitera jusqu'à mon dernier souffle, je parle de ce que doit m'apporter mon travail comme gratitude, bonheur, passion et engagement au quotidien. La trésorerie, ce n'est pas tellement ma passion.

Nul besoin de vous mentionner que j'ai vécu une carrière enrichissante au syndicat. Dix-sept années à faire de mon mieux pour représenter les membres avec tout ce que ça implique. J'y ai mis tant de dévouement, d'ardeur, de passion, de collaboration, d'honnêteté, d'affirmation, j'y ai mis mon cœur et mon âme. Le syndicat, c'était ma vie, parfois au détriment de celle de ma famille.

J'ai côtoyé tellement de bonnes personnes de qui j'ai appris tant de choses et qui m'ont fait vivre de belles expériences. Je ne remerciais jamais assez chacune d'elles. J'ai des amis partout au Québec.

J'ai pris des risques, le premier a été de me présenter à la présidence ! Quelle aventure ! J'en ai passé des nuits blanches, plus que de nuits reposantes. J'ai vécu avec vous des victoires petites et grandes qui me poussaient à continuer, mais aussi des défaites qui ont laissé des traces, qui m'ont marquée. J'ai pris mon rôle au sérieux, peut-être parfois trop, heureusement que j'étais bien entourée par les membres de l'exécutif syndical ! Vous me connaissez, arriver tôt, vouloir en faire plus, ne pas lâcher le morceau. Je me suis impliquée avec mes qualités, mais aussi avec mes nombreux défis de personne anxieuse, irritable et impatiente que j'ai laissé paraître, avec regret, croyez-moi.

Je sais que de prendre la décision de boucler la boucle en reprenant le chemin de l'école pour retourner enseigner est surprenant. Après toutes ces années de syndicalisme, je pense que c'est une bonne façon de terminer ma carrière. Je suis heureuse et même en paix avec cette décision d'aller relever de nouveaux défis. Je me sens comme si j'avais 24 ans, fragile, amusée et souriante à l'idée de sentir l'odeur de l'école, de découvrir un nouveau milieu de vie, de côtoyer les élèves et de les faire cheminer. C'est plus fort que moi, je dois aller voir si je suis encore capable et si l'école peut m'apporter le bonheur qu'elle m'apportait les quinze premières années de ma vie professionnelle.

Merci à vous toutes et tous, du plus profond de mon cœur de m'avoir choisie toutes ces années pour vous représenter.

Vous êtes entre bonnes mains,

Véronique Lefebvre

Félicitations aux enseignantes et enseignants ayant obtenu leur poste à temps plein!

Le Comité exécutif du SERV tient à féliciter les enseignantes et enseignants qui ont obtenu un poste au Centre de services scolaire des Trois-Lacs.

NOM	CHAMP	ÉCOLE
Bergevin-Gauthier Amélie	Adaptation scolaire	Saint-Ignace
Cloutier Sylvie	Adaptation scolaire	De l'Épervière
Gagner Émilie	Primaire	Léopold-Carrière
Girardin Maika	Primaire	François-Perrot
Lampkin Alison	Adaptation scolaire	Virginie-Roy/Léopold-Carrière
Lanthier Sandrine	Primaire	Des Légendes
Lecompte Noémie	Adaptation scolaire	Des Étriers
Leduc Camille	Préscolaire	Saint-Thomas
Léveillé Daphnée	Préscolaire	De l'Épervière
Ménard Julie-Anna	Adaptation scolaire	Saint-Ignace
Proulx Justine	Primaire	Des Canotiers

RÉSEAU D'ACTION FÉMINISTE

Lors du réseau d'action féministe CSQ qui a eu lieu à Montréal les 30 et 31 janvier 2025, trois membres du comité ont eu la chance d'entendre Chantal Lachance qui est venue faire une conférence sur la justice réparatrice. Madame Lachance accompagne des gens qui désirent entreprendre une démarche en ce sens. Cette démarche de dialogue et de partage d'expériences permet à des personnes touchées par la violence (victimes, auteurs et membres de la collectivité) de trouver ensemble des chemins d'apaisement que la justice traditionnelle ne permet pas de faire. Cette conférence était très touchante et portait grandement à réflexion sur les limites de notre système de justice actuel.

« Elle s'intéresse autant aux victimes pour les aider à se libérer des charges affectives destructrices causées par l'acte criminel qu'aux agresseurs pour les aider à une prise de conscience de l'impact de leurs actes sur des personnes et sur la société. Chaque démarche de justice réparatrice prend en compte la dimension sociale de la violence, à la fois dans ses causes et dans ses conséquences. » - CSJR

* La justice réparatrice permet de réparer la toile humaine grâce à des rencontres improbables, là où des liens de confiance ont été brisés.

Le but de ces rencontres n'est pas le pardon, mais la compréhension de l'autre. Elle permet aux victimes d'être entendues et accueillies.

Vidéo : <https://csjr.org/mission-fr/>

Sylvette Dubé
Comité d'action féministe





SESSIONS DE PRÉPARATION À LA RETRAITE 2025-2026

POUR
QUI?

Les personnes qui comptent
prendre leur retraite d'ici le
30 juin 2028

Inscription obligatoire

Sessions virtuelles

Adaptation psychosociale et santé :
Mercredi 21 janvier 2026
De 19 h à 20 h 30

Questions financières :
Mercredi 28 janvier 2026
De 19 h à 20 h 30

Questions juridiques :
Mercredi 4 février 2026
De 19 h à 20 h 30

Assurances :
Mercredi 11 février 2026
De 19 h à 20 h 30

Régimes de retraite :
Samedi 14 février 2026
De 9 h à 11 h 30

Toute personne *MEMBRE* du SERV qui
aura assisté à une session virtuelle
pourra réclamer un montant fixe de
soixante-cinq dollars (65 \$) pour
compenser les frais d'inscription.

Sessions en présentiel

Début le vendredi de 18 h à 21 h et se continue le samedi de 9 h à 16 h

12 et 13 septembre 2025
Terrebonne
Impéria Hôtel & Suites
2935, boul. de la Pinière
Terrebonne J6X 0A3

8 et 9 mai 2026
Saint-Hyacinthe
Centre de congrès de Saint-
Hyacinthe - Sheraton
1325, rue Daniel-Johnson Ouest
Saint-Hyacinthe J2S 8S4

Toute personne *MEMBRE* du SERV qui aura assisté à une session en présentiel pourra réclamer un montant fixe de trois-cents dollars (300 \$) pour compenser les frais encourus.

Inscription sur le site Internet de l'AREQ à
<http://areqspr.gofino.ca>

**LE PLUS TÔT POSSIBLE, CAR LES PLACES SONT LIMITÉES
ET S'ENVOLENT RAPIDEMENT!**

Le document d'information est disponible
auprès de la personne déléguée de votre école.

Amélie Lapointe, vice-présidente

Motifs d'absence - forces majeures

Cette année, un tout nouveau formulaire de déclaration des absences de courte durée a été partagé dans vos écoles. À la suite de notre intervention, le centre de services a corrigé celui-ci. Sur le verso de ce formulaire, certains motifs pour justifier votre absence comme étant une force majeure y apparaissent. Toutefois, il est important de comprendre que ce n'est qu'un résumé incomplet afin de vous permettre de remplir votre déclaration de façon efficace. N'hésitez pas à sélectionner le bon motif pour justifier votre absence. Vous pouvez toujours justifier votre absence au retour de votre congé. Dans le cas de force majeure, il est essentiel de fournir une pièce justificative. Voici, en rappel, la clause de la convention locale 5-14.00G) :

5-14.00 G) CONGÉS SPÉCIAUX (arrangement local)

5-14.02 G) Un maximum annuel de trois (3) jours ouvrables pour couvrir : tout autre événement de force majeure (désastre, feu, inondation, etc.) qui oblige une enseignante ou un enseignant à s'absenter de son travail; toute autre raison qui oblige l'enseignante ou l'enseignant à s'absenter de son travail et sur laquelle le Centre de services scolaire et le Syndicat conviennent d'accorder une permission d'absence sans perte de traitement, soit :

- a) divorce ou séparation légale;
- b) accident de son enfant à charge qui demande la présence du parent;
- c) hospitalisation ou maladie de la conjointe ou du conjoint, de son enfant ou de l'enfant de sa conjointe ou de son conjoint, de la mère ou du père légaux de l'enseignante ou de l'enseignant ou d'une personne à charge, le tout sur présentation d'un certificat médical;
- d) accident impliquant son véhicule; vol de son véhicule; bris ou panne de son véhicule (1/2 journée);
- e) chemins impraticables;
- f) dégâts matériels graves et fortuits résultant d'un bris imprévisible et nécessitant une réparation d'urgence à la résidence principale;
- g) comparution pour l'obtention de la citoyenneté canadienne;
- h) le jour des funérailles d'un proche (conjointe ou conjoint du père ou de la mère ou enfant de la conjointe ou du conjoint) autre que les jours visés à 5-14.02 A) de l'Entente nationale.

Le Centre de services scolaire puise d'abord dans la présente clause deux (2) jours pour maladie de l'enfant avant d'utiliser ceux prévus à la banque des congés de maladie de l'enseignante ou de l'enseignant.



Julie Bourgon, vice-présidente au secrétariat

Le programme Avantages IRIS, partenaire de la FSE-CSQ, a une offre pour la rentrée.

Cliquez sur l'image pour plus de détails!



IRIS

préparez-vous à une excellente année scolaire!

ÉCONOMISEZ 150 \$ sur des lunettes de prescription et plus encore!* Utilisez le code d'accès : **FSEFSE**

INSCRIVEZ-VOUS EN LIGNE

MON DOSSIER EST-IL COMPLET AU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES TROIS-LACS?

Afin d'être bien rémunérés, les nouveaux enseignants et enseignantes doivent fournir au centre de services scolaire, dans les plus brefs délais, tous les documents nécessaires tels que relevés de notes, certificats, bulletins, diplômes et brevets. De plus, si l'enseignante ou l'enseignant a travaillé dans un autre centre de services scolaire, elle ou il doit fournir son attestation d'expérience.



SUIS-JE ADMISSIBLE AUX ASSURANCES COLLECTIVES?

Dès que vous obtenez un contrat, vous êtes admissible au régime d'assurances collectives Alter Ego. Toute personne à charge devient aussi admissible au présent régime à la même date que la personne employée si elle est déjà l'une de ses personnes à charge, sinon à la date à laquelle elle devient une personne à charge de la personne employée. C'est l'employeur, à la suite d'une demande de l'employé, qui a la responsabilité de procéder à l'inscription des nouvelles personnes admissibles auprès de l'assureur.

La date d'admissibilité est très importante, car c'est à partir de ce moment que les délais de choix de protection débutent (60 jours pour l'assurance maladie et 180 jours pour l'assurance vie) : cette journée est la première journée de votre contrat.

Il existe, dans le régime d'assurance collective Alter Ego, un droit d'exemption pour les protections d'assurance maladie. Ainsi, une personne employée peut choisir de ne pas participer, ou de cesser sa participation au présent régime, à condition qu'elle établisse qu'elle est assurée en vertu d'un autre régime d'assurance collective prévoyant des prestations similaires. Le droit d'exemption est géré par l'employeur. La personne adhérente doit lui fournir une preuve de l'existence de l'assurance permettant l'exemption. De la même manière, la personne adhérente doit fournir une preuve de la fin de la couverture par l'assurance ayant permis l'exemption, le cas échéant.

L'une des caractéristiques de l'Entente Retraités 2025-2026 exclut les personnes retraitées du régime d'assurance de Beneva pour les contrats donnés à compter du 15 septembre 2025. Afin d'éviter certains problèmes d'application, les personnes retraitées qui commencent un contrat avant la date d'exclusion des assurances Beneva, prévue à l'entente, demeureront couvertes par les assurances Beneva pour toute la durée de leur contrat.

Pour toutes questions concernant les assurances collectives, veuillez communiquer avec Amélie Lapointe au 450 455-6651.

Mise à jour de la liste d'ancienneté (5-2.00)

Au plus tard le 30 septembre de chaque année, le Centre de services scolaire des Trois-Lacs doit afficher la mise à jour de la liste d'ancienneté du 30 juin. Vous avez la responsabilité de vérifier votre ancienneté. C'est facile, l'ancienneté s'établit en termes d'années et de fraction d'année quand vous êtes sous contrat. Les journées travaillées à titre de suppléante ou suppléant occasionnel ne font pas partie du calcul.

Exemples :

- Si vous avez travaillé pendant l'année complète, vous ajoutez une (1) année à votre ancienneté.
- Si vous étiez en congé ou en absence pour maladie, vous avez accumulé votre ancienneté comme si vous étiez au travail.
- Si vous avez obtenu un contrat de 100 jours, vous ajoutez 0,5 année à votre ancienneté.

Démystifier les normes et modalités d'évaluation des apprentissages

Chaque rentrée scolaire, il est important que les membres du Comité des normes et modalités d'évaluation des apprentissages (NMÉA) de votre milieu se réunissent afin d'élaborer, à la suite d'une consultation du personnel enseignant, les NMÉA pour l'année scolaire. La LIP reconnaît aux enseignantes et aux enseignants l'expertise pour préparer une proposition concernant les NMÉA (art. 96.15) et la déposer à la direction d'école.

Dans les dernières années, des écoles nous ont fait part du contenu de leurs NMÉA. Voici quelques pistes pour les élaborer, des références et quoi éviter.

Élaboration

Les NMÉA doivent respecter les éléments qui concernent l'évaluation des apprentissages dans les encadrements légaux et officiels¹ (ex : LIP, Régime pédagogique, Instruction annuelle).

Les NMÉA sont un ensemble des règles et d'applications qui font l'unanimité et qui sont le reflet des pratiques actuelles du personnel enseignant. Elles constituent une obligation pour tous de s'y conformer.

Ce que les NMÉA ne sont pas

Les NMÉA ne sont pas un procédurier des pratiques enseignantes pas plus qu'un idéal à atteindre en ce qui concerne l'évaluation des compétences ou le nombre de rencontres avec sa ou son collègue durant la semaine. Ce n'est pas non plus l'espace pour inscrire le matériel pédagogique à utiliser ou le type de pédagogie à adopter.

Petits trucs pour les élaborer

- Utiliser des termes ouverts : « par exemple », « notamment », « entre autres », verbes au conditionnel, etc.
- Éviter l'utilisation de termes fermés : « obligatoire », « prescrit », « commun », « harmonisé ».
- Éviter de faire des références à l'utilisation de méthodes pédagogiques ou de matériel pédagogique particulier.

Modalités qui précisent ces normes		
Éléments devant être inclus	Éléments pouvant être inclus	Éléments qui ne doivent pas être inclus
<ul style="list-style-type: none"> • Résumé des NMÉA à transmettre aux parents (RP, art. 20) • 1^{re} communication (RP, art. 29) • Communication mensuelle pour les élèves en difficulté de comportement ou d'apprentissage (RP, art. 29.2) • Transmission des bulletins • Constitution des résultats et résultats disciplinaires à communiquer à chaque étape (RP, art. 30.1) • Autres compétences (compétences transversales) (RP, art. 30.1) 	<ul style="list-style-type: none"> • Fins d'étape • Rencontres des parents (en septembre, à la 1^{re} étape, à la 2^e étape) • Modalités d'entrée de notes dans le GPI • Semestrialisation pour projets pédagogiques particuliers (exemples des classes PEIA) • Règles de passage • Épreuves CSS (s'il y a lieu) • Qualité du français 	<ul style="list-style-type: none"> • Éléments qui ne sont pas représentatifs des pratiques en évaluation de l'ensemble du personnel enseignant • Éléments qui sont déjà précisés dans le Régime Pédagogique • Adaptations, modifications et exemptions (LIP, art. 30.4)

L'obligation d'utiliser la messagerie via Clic École nécessitera une réflexion de toute l'équipe enseignante. Avant de l'inscrire dans les NMÉA, nous suggérons de prendre un temps d'appropriation raisonnable avant de décider de l'inclure pour tous dans les NMÉA.

L'implantation de la messagerie offre une autre façon de communiquer avec les parents, mais, en aucun temps, elle ne devrait avoir pour effet d'augmenter votre tâche ni d'ajouter des obligations de communication avec les parents outre celles déjà prévues par les encadrements légaux.

Vous voulez en savoir plus sur le contenu, le processus de consultation, la proposition à déposer à la direction ? N'hésitez pas à communiquer avec votre syndicat. Il nous fera plaisir de vous aider et de vous guider.

Amélie Lapointe, vice-présidente à la trésorerie

¹ LIP : Loi de l'instruction publique lien URL : [Loi sur l'instruction publique](#)

Instruction annuelle lien URL : [Instruction annuelle 2025-2026 - Ministère de l'Éducation](#)

RP : Régime pédagogique lien URL : [Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire](#)



BONNE RENTRÉE



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET ACCUEIL SYNDICAL

N'oubliez pas de réserver la date du **7 novembre 2025**, car ce sera la première assemblée générale et l'accueil syndical de l'année scolaire 2025-2026.

L'inscription est obligatoire en cliquant sur le lien suivant :

<https://forms.office.com/r/B6TB4DZKXE>

Nous vous attendons en grand nombre!

VOTRE COMITÉ EXÉCUTIF 2025-2026

Votre comité exécutif (de gauche à droite): Julie Bourgon, vice-présidente au secrétariat, Claudine Malouin, 2^e membre siégeant à l'exécutif, Isabelle Gariépy, présidente, Katia Lapointe, 1^{re} membre siégeant à l'exécutif et Amélie Lapointe, vice-présidente à la trésorerie.



L'Informel

Éditeur : Isabelle Gariépy
Mise en page :
Claudine Berger

Responsable à l'exécutif :
Isabelle Gariépy
Collaboration : Julie
Bourgon, Sylvette Dubé
et Amélie Lapointe

Avez-vous aimé L'Informel ?

Prenez deux minutes
pour nous faire
connaître votre opinion!